



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



France Nature Environnement Occitanie Pyrénées, engagée en faveur de la transition écologique, considère que les décisions prioritaires devraient **mettre fin à nos surconsommations, d'énergie en particulier, par la sobriété.**

Toute nouvelle production électrique devrait être conditionnée à une réduction équivalente de consommation. Le présent projet de PPE propose de fait de répondre à une demande toujours croissante en énergie, fût-elle décarbonée.
Contact : contact@fne-op.fr

Le point de vue de FNE-Occitanie Pyrénées sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Respecter intégralement nos engagements internationaux en matière de réduction des GES, c'est sortir résolument des énergies fossiles et développer des sources diversifiées d'énergie décarbonée. Mais c'est simultanément engager un effort massif de sobriété au niveau de la production et comme de la consommation. La sobriété devrait constituer une conditionnalité pour tout projet de production d'énergie, et tout MW produit devait être accompagné d'un MW économisé.

Fondamentalement, il faudrait mettre un terme à la logique qui consiste à produire toujours plus pour consommer davantage, en veillant à ce que chaque effort de sobriété soit fait dans un souci de justice social, en prenant en compte le fait que la quantité de GES émise par habitant est inégalement répartie dans la population et reflète globalement les schémas d'inégalités de revenus.

Produire de l'énergie décarbonée peut contribuer en partie à atténuer la crise climatique, mais ne va pas résoudre ipso facto la crise de la biodiversité. La production d'énergie renouvelable constitue même une partie du problème, lorsque des projets et des décisions prises traitent trop souvent la biodiversité comme une variable d'ajustement, et les défenseurs de la nature et de l'environnement comme des empêchements de progrès.

La sobriété comme priorité absolue

La sortie des énergies fossiles permettant d'atteindre la neutralité carbone constitue un objectif majeur des trois décennies à venir, à l'échelle française comme à l'échelle européenne et mondiale, dans le respect de l'Accord de Paris et des résolutions des COP successives. Il s'agit bien de substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles, mais également de prendre toutes mesures pour décarboner l'ensemble de nos activités en France et pour maîtriser nos émissions de GES, directes, indirectes et externalisées vers des pays tiers. La priorité absolue doit être donnée à la sobriété qui doit porter d'abord sur l'ensemble des processus industriels, notamment les plus énergivores, par un renforcement de l'efficacité énergétique. Simultanément, la sobriété doit s'appliquer aux diverses formes de consommation qui sont à l'origine de besoins croissants d'énergie et qui ont une forte empreinte GES : mobilités, habitat, vêtement, alimentation, etc. Ces démarches de sobriété devraient constituer une conditionnalité pour tout projet de production d'EnR. Tout MW produit devait être précédé d'un MW économisé. L'accompagnement de ces différents secteurs pour qu'y soit appliquée une politique forte de sobriété implique d'abord une stratégie claire, puis un renforcement des mesures et des moyens humains et financiers dédiés, enfin un souci constant de **justice sociale** dans la mise en oeuvre.

Des inquiétudes légitimes

En tant que citoyens engagés dans la protection de l'environnement, nous ne veillons pas seulement à la préservation de la faune et de la flore, à la qualité de l'eau et de l'air, etc. Nous exprimons des interrogations, des réserves, voire des inquiétudes sur la politique énergétique, comme sur bien d'autres projets nationaux ou locaux, déclarés eux aussi d'intérêt public (autoroutes, ZAC, etc.). Nous questionnons ici le modèle de croissance que sous-tend cette politique énergétique. Plusieurs motifs nourrissent notre questionnement.

La concertation en cours est lacunaire

- Absence d'évaluation socio-économique et environnementale préalable,
- non prise en compte des scénarios alternatifs qui existent pourtant – l'ADEME par exemple a proposé 4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone,
- conditions de consultation non conformes aux principes de la Convention d'Aarhus, ni aux attentes légitimes des citoyens ; tout ceci représente une forme de déni démocratique auquel nous ne pouvons consentir.

Le cadre légal n'est pas respecté

L'absence de débat parlementaire sur un sujet aussi important, le passage par décret alors qu'il était prévu que l'adoption de la programmation énergétique relève de la Loi, ce contournement ne trouve aucune justification et porte

en soi la marque d'une faiblesse de ce projet, tant dans l'adhésion qu'il aurait dû obtenir que dans la portée qu'il aura au final.

Une régression environnementale inquiétante

La régression que l'on observe ces derniers mois dans la mise en oeuvre de la législation et des réglementations environnementales est totalement contradictoire avec la volonté affichée d'aller aussi vite et aussi loin que nous l'impose l'urgence climatique. L'action politique cède trop souvent à la pression de groupes particuliers (énergéticiens, agriculteurs, BTP...) au lieu de répondre fermement aux exigences de la transition écologique et énergétique et à l'intérêt public.

D'autre part, on ne peut que constater l'insuffisance de moyens humains des administrations et organismes en charge de veiller au respect de la réglementation, et le manque de conviction de l'État à les renforcer et à les protéger dans l'exercice de leurs missions.

La biodiversité comme une variable d'ajustement ?

Le citoyen informé et conscient de la gravité des phénomènes conjoints : effondrement de la biodiversité et dérèglement climatique, pose nécessairement cette question : **comment la transition écologique peut-elle assurer la préservation et la restauration de la biodiversité face au développement des énergies renouvelables.**

Si le déploiement des énergies renouvelables constitue un objectif nécessaire des politiques publiques

environnementales, il est essentiel d'accompagner cette reconfiguration énergétique en prenant en compte toutes les dimensions environnementales, notamment le maintien des espèces et de leurs habitats, et la diversité des interactions à l'œuvre dans les écosystèmes.

Or nous constatons des destructions intolérables de la faune volante, en particulier rapaces et chiroptères, par des centrales éoliennes de production d'électricité (CEPE) implantées dans des secteurs de haute valeur patrimoniale naturelle, et des atteintes irréversibles causées par des centrales photovoltaïques installées dans des espaces naturels et forestiers ne disposant pas tous de mesures de protection (Natura 2000, aires naturelles protégées, etc.).

Notre rôle est d'alerter sur ces réalités territoriales auxquelles nos fédérations régionales sont confrontées, au prix de recours juridiques coûteux en temps et en argent, qui seraient évités si les administrations cessaient d'autoriser des installations d'énergie renouvelable dans de tels sites, au détriment des écosystèmes vivants.

Enfin, il est urgent de prendre en considération le risque que fera inéluctablement courir un recours croissant à l'énergie électrique : **l'extractivisme**, pas seulement pour l'uranium ; l'extraction des matériaux nécessaires aux énergies renouvelables tels que le lithium, le cobalt, le cuivre, le nickel et

l'aluminium créera une pression supplémentaire sur la biodiversité et entraîne déjà des conflits géopolitiques. Les zones d'activité minière potentielle couvrent des millions de kilomètres carrés de la planète, et beaucoup de ces zones coïncident avec des endroits critiques pour la conservation de la biodiversité. Il doit être tenu compte de ces menaces au moment de bâtir la programmation énergétique.

Conclusion

Exposée à des risques multiples, sévères et incoercibles, notre société doit engager de vastes chantiers pour préparer un avenir plus incertain que jamais. Cela exige des changements passant par :

*** l'ensemble des mesures à prendre pour réduire les émissions de GES directes, indirectes et externalisées vers des pays tiers, permettant un développement raisonné et diversifié des modes de production énergétique décarbonée, liant toute augmentation de production d'énergie à une réduction parallèle de la consommation d'énergie et limitant les besoins en métaux rares et stratégiques et réduisant les impacts de leur extraction ;**

*** une transition juste, capable de prendre en compte les inégalités face au changement climatique et de considérer les impacts sociaux des décisions prises et une transition écologique qui assure la préservation et la restauration de la biodiversité ;**

*** enfin une mobilisation de l'ensemble des citoyens et des forces économiques et sociales du pays, sur la base d'analyses prospectives robustes et d'une concertation démocratique sincère.**